

Hayden, l'hon. Salter A.—suite

- Impôt sur le revenu, b.m. C-225, 701-705
 - Allocation du coût en capital, 701
 - Société et bénéfices réalisés, 702
 - Surtaxe de 3 p. 100, 703
 - Théorie de la dépréciation accélérée, 702
- Le jury, retrait de la motion tendant à soumettre certaines questions à la Cour suprême du Canada, 805
- Mic Mac Oils (1963) Ltd.*, b. S-16, 842
- Ordre public (mesures provisoires), b. C-181, 265-266
- Poids et mesures, b. S-5, 841
- Prêts destinés aux améliorations agricoles, prêts aux petites entreprises et prêts aidant aux opérations de pêche, b.m. C-191, 607
- Réforme fiscale
 - Autorisation au comité des banques et du commerce d'étudier le projet de loi, 1246-1250
 - Rapport préliminaire du comité des banques et du commerce, impression en appendice, 1-18 (*voir* 1437-1445)
 - 2^e Rapport du comité des banques et du commerce, étude
 - Amendement en 1963, 1525
 - «Dépréciation gagnée», 1530
 - Émissions de valeurs canadiennes, gouvernementales et autres, 1526
 - Exonération d'impôt actuelle jusqu'en 1974, 1526
 - Exploitants et non-exploitants, 1526
 - Industries, 1530-1531
 - Investisseurs non résidents exonérés d'impôt, 1525
 - Méthode d'étalement, 1527
 - «Neutralité du traitement fiscal», 1529
 - Paiements forfaitaires, 1528
 - Régimes de participation différée aux bénéfices et régimes de pension, 1527
 - Taux d'imposition sur versement global, 1527
 - Teachers Insurance and Annuity Association*, société sans but lucratif, 1525-1526
 - Rapport final du comité des banques et du commerce sur le projet de loi, 1587-1594; dépôt et publication en appendice, le 14 décembre 1971, 1-23 (*voir* 1587)
- Ryerson Press, projet de mainmise étrangère, 220-223, 228
 - Apport de capitaux étrangers, 221
 - Droit constitutionnel, 222
 - Nationalisme économique, 220-221
 - Règlements provinciaux concernant l'impression des manuels, 221
 - Société constituée en corporation, 220, 223
 - Sociétés d'investissement, b. C-3, 639, 644, 659, 661
 - Exemptions, 641
 - Fabricants d'automobiles et sociétés de crédit, 642
 - Fonctions du vérificateur, 643
 - Pouvoir d'édicter des règlements, 644
 - Prêts à court terme à la société de crédit à la vente, 644
 - Prêts pour l'achat de biens immobiliers, 641
 - Vente de la société de crédit à un non résident, 643
 - Soutien de l'emploi, b. C-262, rap. du c. avec am., 1323, 1324